

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Collectivité : COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)****Date de convocation :**
05/12/2022**Membres :**En exercice Présents : Votants : **Date d'affichage :**
13/12/2022**Date de publication :**
13/12/2022**Le 12 décembre 2022 à 20h30 au foyer polyvalent**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Anne-Marie CAUSSÉ, Maire.

Étaient présents : Gabriel BEUGIN, Anne-Marie CAUSSÉ, Jean-Georges CLAIR, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Aurélia FOURNIER, Nathalie KATSAMANTOU, Huguette LALANNE, Carine LASSOUANE, Vincent NEVOT, Damien OBRADOR, Muriel PAILLER, Katia PEDEMAY, Tovo RABEMANANTSOA, Séverine RODRIGUES et Aurore VERDIER

Étaient représentés : Lionel COUBRA par Carine LASSOUANE et Fabrice GUIRAUD par Anne-Marie CAUSSÉ

Absente : Josette VALLAU

Secrétaire de séance : Huguette LALANNE

DÉLIBÉRATION N° 2022-102**OBJET : Adoption du plan de sobriété énergétique de la commune**

Dans la cadre d'une inflation importante en 2022 et de prévisions de très fortes hausses des prix du gaz et de l'électricité en 2023, il est apparu nécessaire de réfléchir à des pistes d'actions d'économies d'énergie dans le cadre d'un plan de sobriété.

Ce plan concourt également à lutter contre le réchauffement climatique et s'inscrit dans les objectifs de transition écologique poursuivis par l'équipe municipale.

A l'appui des propositions d'économies d'énergie jointes à la présente délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le plan de sobriété énergétique de la commune.

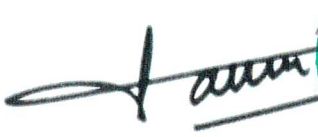
POUR : 18**CONTRE : 00****ABSTENTION : 00**

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

En mairie, le 12 décembre 2022

Le Maire




Anne-Marie CAUSSÉ

Le secrétaire de séance



Huguette LALANNE



Commune de Cabanac-et-Villagrains



PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE



AVANT PROPOS DE LA MUNICIPALITÉ

Face à la crise énergétique et inflationniste, la commune de Cabanac et Villagrains présente un plan de sobriété. Il confortera l'effort collectif de réduction de la consommation du pays de 10%.

Ce plan n'est pas gravé dans le marbre et a vocation à bouger si nécessaire. Nous y avons inclus les travaux et rénovations programmés depuis 2021. D'autres sont à venir. Sont intégrés également les petits gestes du quotidien comme éteindre les lumières inutiles,...

L'ambition du Conseil Municipal est de porter collectivement ce plan de sobriété énergétique à travers des mesures simples pour encourager la baisse des consommations...



les mesures du plan de sobriété

Axe 1 - Maîtriser et réduire la facture énergétique



Baisser la température d'ambiance des bâtiments (air et eau)

- Température des locaux occupés : 19°C
- Température des locaux vides : 16°C
- Fermer les volets la nuit pour conserver la température des pièces
- Fermer les portes entre les espaces
- Éteindre le chauffage avant d'ouvrir les fenêtres
- Éteindre le chauffage dans les WC extérieurs des écoles
- Maîtriser la température de l'eau chaude dans les bâtiments
- Condamner les ballons d'eau chaude inutilisés



Optimiser l'utilisation de l'éclairage artificiel

- Privilégier l'éclairage naturel et installer les bureaux près des fenêtres
- Allumer l'éclairage artificiel uniquement si nécessaire et si la luminosité extérieure est faible
- Prévoir des lampes à leds pour chaque bureau
- Installer des minuteries



Aménagement des postes de travail et télétravail

- Privilégier les formations à distance pour limiter les déplacements
- Développer le télétravail pour les agents qui le peuvent



Limiter l'impact énergétique de l'informatique

Utilisation du matériel informatique

- Éteindre son ordinateur en cas d'absence (ne pas le laisser en veille)
- Privilégier des ordinateurs portables plutôt que des fixes.

Sur Internet :

- Réduire le nombre d'onglets ouverts et fermer les onglets inutilisés sur son navigateur,
- Réduire la multitude de recherches via internet et faire des recherches efficaces ou se rendre directement sur le site (favoris).

Avec la boîte e-mail :

- Installer un logiciel anti-spam.
- Supprimer les mails régulièrement afin de limiter leur stockage.
- Bien sélectionner les destinataires lors de l'envoi (éviter d'utiliser l'option "répondre à tous" par exemple).
- Effacer les pièces jointes des mails reçus ou envoyés.
- Créer des pièces jointes légères et facilement accessibles.



Réduire et optimiser les amplitudes horaires d'ouverture

Bibliothèque: (horaires actés à partir du 7 novembre 2022)

- Fermeture des permanences de la bibliothèque à 17h30
- Ouverture de la bibliothèque le samedi matin 10h-12h au lieu de l'après-midi.

Plage horaire du chauffage par bâtiment

- Adapter le chauffage aux horaires d'utilisation des salles

Axe 2 - Maîtriser et réduire la facture énergétique des bâtiments mis à disposition des particuliers et des associations locales



Location des salles aux particuliers

Mettre en place un tarif été/hiver pour les locations

- Définir un tarif été et un tarif hiver pour les locations aux particuliers
- Définir la période été et hiver



Redistribution des salles

- Déplacer certaines animations
- Limiter l'utilisation des bâtiments énergivores



Engager les associations

Les impressions

- Rationaliser les impressions, la plastification et favoriser le noir et blanc

Manifestations dans les salles communales

- Manifestations durant les week-ends ou soirées : chauffage à 18°C et portes fermées.

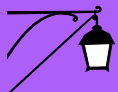
Prêts des véhicules

- Vérifier que le plein du véhicule est fait à chaque retour
- Limiter le prêt de véhicule aux associations de la commune

Mise à disposition des salles pour les activités hebdomadaires

- Chauffage maximum à 18°C
- Fermer les portes pendant les cours et les manifestations
- Ne pas toucher les thermostats
- Allumer seulement les lumières nécessaires

Axe3 - Réduire les consommations liées à l'éclairage public



Extinction de l'éclairage public la nuit

- Couper l'éclairage public la nuit
- Préalable étudier la faisabilité de l'action auprès du SDEEG



Eteindre les panneaux lumineux la nuit

- Couper la diffusion de messages sur les 2 panneaux lumineux de Cabanac et de Villagrains entre 22h et 6h



Modérer les illuminations festives

- Illumination des décorations de fin d'année sur une durée limitée quotidienne (de 17h à 21h) et pour une période réduite de 15 jours par rapport à 2021 (du 12/12/2022 au 05/01/2023)

Axe 4 - Réduire les dépenses de services



Rationaliser les dépenses du service communication

Magazine municipal :

- Diminuer le nombre d'impressions
- Mise en ligne du magazine

Vœux 2023

- Carte virtuelle réalisée en interne
- Envoi des vœux par email



Réduire certaines dépenses courantes

- Réduire les frais postaux (distribution en interne, envoi de mail)
- Réduire les impressions papiers (recto/verso, noir et blanc)
- Privilégier l'utilisation des logiciels libres pour les ordinateurs nouvellement acquis
- Réduire les dépenses de la bibliothèque (baisse des achats de livres en 2023, édito en format A5 recto/verso au lieu d'un A4 plié)



Reduire les lignes téléphoniques

- Utiliser les téléphones portables professionnels des agents qui en disposent et supprimer leurs lignes fixes devenues inutiles

Axe 5 - Poursuivre les travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments publics



Travaux déjà engagés

- Changement des blocs néons dans les écoles et la mairie (26 893€ TTC)
- Changement des menuiseries bois non étanches des salles des fêtes et des écoles (30 060€ TTC)
- Calorifugeage des chaufferies des écoles et de la mairie et installation de têtes thermostatiques (1856€ TTC).
- Installation de minuteries